

MAIRIE DE SAINTE-CROIX
Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg en Bresse
Canton de Meximieux

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINTE CROIX - N° 2024 - 20
Séance du 24 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 24 juillet, le Conseil Municipal de SAINTE-CROIX, étant assemblé en session ordinaire régulièrement au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le jeudi 18 juillet, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel LEVRAT

Présent(e)s : Mesdames BERTHIER-CASSET, CHOUTEAU, GENEVOIS-MEITRE, GONIN, OBADIA, Messieurs CURTAT, DIDIER, DONGUY, HAUTAPLAIN, LEVRAT, MARTIN, MEANT, RABATEL
Absent(es) excusé(es) : Madame BOUCHARD ayant donné pouvoir à Monsieur MARTIN

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales à la nomination du secrétaire de séance. Madame Sylvie GENEVOIS-MEITRE a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombres de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 13

OBJET : CONVENTION DE SERVITUDES ENTRE LA COMMUNE ET ENEDIS POUR LES PARCELLES A 0382 ET A 0387 LIEUX-DITS LA BALME

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 5211-17-1, L.5211-20 et L.5214-16,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer afin d'autoriser le Maire à signer une convention de servitudes entre ENEDIS et la commune pour la réalisation d'ouvrages et opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement etc.) par la société SOBECA pour le compte d'ENEDIS sur les parcelles A 0382 et A 0387.

Il donne lecture de la convention et invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention de servitude entre la commune et ENEDIS
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Michel LEVRAT



Délibération transmise en préfecture le 01/08/2024
Publication faite le 01/08/2024